

COMPOSTER

C'est facile !

L'année 2017 marque le démarrage des actions du Programme local de prévention des déchets dans la communauté de communes du Pays de Cruseilles. La promotion du compostage domestique sera le premier acte important.

Afin d'être au plus près des habitants, la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles met en place une permanence par secteur géographique, pour les mises à disposition des composteurs, afin de regrouper les demandes.

Nous profiterons de cette distribution pour informer les habitants sur le compostage et le paillage.

Vous souhaitez réserver un composteur

Inscrivez-vous

⇒ sur le site internet de la communauté de communes : www.ccpaysdecruseilles.org

*rubrique **Déchets/Vous souhaitez composter vos déchets ?***

⇒ par courrier en demandant un formulaire en mairie

Afin d'encourager le compostage, les composteurs sont cédés à 20€ l'unité. La plus grosse partie restant à la charge de la collectivité.

Merci de faire vos réservations **au moins une semaine avant la permanence de votre choix.**

Venez retirer votre composteur et vous informer

à partir de 18h30

Jeudi 23 mars Salle polyvalente d'**Allonzier la Caille**

Lundi 27 mars Salle polyvalente de **Menthonnex en Bornes**

Lundi 3 avril Salle municipale de St Symphorien à **Andilly**

Lundi 10 avril à la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles à **Cruseilles**



COMPOSTER

c'est :

- 30% des déchets en moins dans votre poubelle d'ordures ménagères
- Réduire les émissions de CO2 liées à la collecte des déchets et à leur incinération (ou à leur stockage).
- Valoriser sur place vos déchets de jardin
- Du compost de qualité pour vos plantations et au potager